

Votre projet

Nature des travaux :

.....

.....

Montant du prêt :

Durée :

Vos ressources

Désignation de vos caisses de retraite	MONTANT	
	Vous	
	Mois	Trimestre
.....
.....
.....
Votre conjoint		
	Mois	Trimestre
.....
.....
.....

Autres ressources :

.....

Charges mensuelles

Crédits en cours :

Autres (à préciser) :

Pièces constitutives

Relevé d'identité bancaire (RIB).
 Dernier avis d'imposition.
 Talons de caisse de retraite.
 Photocopie du livret de famille.
 Devis des travaux.

Consultez SOLiHA avant toute démarche

BREST

2 rue de Denver – B.P.31149
 29211 Brest cedex 1 – Tél. 02 98 44 85 76

QUIMPER

41 rue Pen ar Steir – B.P. 1502
 29105 Quimper – Tél. 02 98 95 67 37

MORLAIX

15 rue de Kerfraval
 29600 Morlaix – Tél. 02 98 88 55 10

Les dossiers sont visés pour avis par la direction des personnes âgées et des personnes handicapées du Conseil départemental.



Conseil Départemental du Finistère
 Direction des personnes âgées et des personnes handicapées
 Cité administrative de Ty-Nay
 29196 Quimper cedex
 Tél. 02 98 76 20 20
www.FINISTERE.fr
contact@finistere.fr



Gérontix

Prêt de maintien à domicile

Mieux vivre chez soi



Conseil général du Finistère - Illustration - David Cern pour Studio T - 04/2004



Un habitat accessible et adapté est une condition essentielle

C'est pour favoriser cette action que

▼ Le Conseil Départemental du Finistère

- **Engage** une politique d'amélioration de l'habitat dans le cadre du plan gérontologique
- **Bonifie** un prêt mis en place par des partenaires.

Le coût de cette démarche est supporté entièrement par le Conseil Départemental.

▼ SOLiHA

- **Vous informe** sur les moyens financiers existants (prêts, primes, subventions...).
- **Vous conseille** sur les meilleurs aménagements possibles.
- **Vous aide** à réaliser votre opération si vous le souhaitez.

▼ Le Crédit Agricole, le Crédit Maritime et le Crédit Mutuel de Bretagne

Expéditeur

▪ Bénéficiaires

Retraités, propriétaires ou locataires, de **60 ans à 80 ans**. Au delà de 80 ans des dérogations sont possibles.

▪ Objet

Financement des travaux de la résidence principale :

Installation du confort ;
Adaptation aux handicaps ;
Transformation, réparation (sont exclus tous travaux non liés au maintien à domicile).

▪ Taux

3 % (hors assurance).

▪ Durée

1 an à 3 ans.

▪ Montant

1 530 € à 4 600 €.

▪ Ressources

Référence de revenu :

Plafond des prêts P.A.S. (Prêt d'accession sociale).

▪ État civil

Vous

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Votre conjoint

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

.....

.....

Ville :

Tél. :

Enfants ou personnes à charge :

Êtes-vous

Propriétaire

Locataire

Usufruitier

Autre

Avez-vous

Électricité

WC extérieur

WC intérieur

Salle d'eau

Chauffage

Êtes-vous en

Maison individuelle

Appartement

Date de construction :

.....

À transmettre à SOLiHA : voir adresses sur le dépliant